

DM n°1 : Éthique en génétique

Tutorat 2022-2023 : 15 QCMS – Durée : 15min



QCM 1 : A propos de l'éthique en génétique, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) L'éthique est une science morale
- B) C'est une discipline philosophique pratique (règles) et normative (action)
- C) Elle interroge sur les applications potentielles de la génétique médicale à 3 niveaux principalement
- D) La génétique médicale présente une technologie avec peu d'évolutions
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 2 : A propos de la génétique médicale, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) La limite entre diagnostic et recherche est une frontière très franche
- B) La génétique est une médecine individuelle parce qu'elle concerne le patient uniquement
- C) Non, elle peut prendre une dimension familiale, avec des retentissements éthiques importants
- D) Dans le cadre du diagnostic prénatal, des questions se posent sur le risque de dérive vers l'eugénisme
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 3 : A propos de la génétique médicale, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) La prescription des tests génétiques va devenir un réel outil diagnostic
- B) Les médecins doivent avoir une utilisation mesurée et réfléchie de ces tests
- C) Une exception peut être faite pour les tests génétiques pour la connaissance des propres origines
- D) Il faut savoir mettre en œuvre la réglementation en vigueur car il peut y avoir des conséquences sur le plan légal pour le praticien
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 4 : A propos des lois de bioéthique de 1994, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Elles répondent à l'objectif de garantir le respect du corps humain dans le cadre des pratiques médicales
- B) Elles encadrent le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain
- C) Elles interdisent le clonage humain
- D) Elles encadrent l'assistance médicale à la procréation et le diagnostic prénatal pour éviter les dérives eugéniques
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 5 : A propos des lois de bioéthique de 2004, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) En 2004 est effectuée la première révision
- B) Non, c'est la deuxième révision car la technologie est allée très vite, la première révision date de 1997
- C) Elles encadrent le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain
- D) Elles permettent un accès à la famille à des informations génétiques d'une personne hors d'état d'exprimer sa volonté
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 6 : A propos des lois de bioéthique de 2011, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) En 2011 est effectuée la troisième révision
- B) Elles interdisent le clonage humain
- C) La recherche sur l'embryon et les cellules embryonnaires est consentie et encouragée pour soigner des maladies neurodégénératives
- D) Elles permettent un accès à la famille à des informations génétiques d'une personne hors d'état d'exprimer sa volonté
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 7 : A propos des tests génétiques, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) on va parler de « examens des caractéristiques génétiques »
- B) Deux lois très importantes encadrent la prescription et réalisation des tests génétiques
- C) Elle datent du 6 août 2004 et du 7 juillet 2011, les deux relatives à la bioéthique
- D) De ces deux lois découlent un arrêté du 27 mai 2013 et un décret du 20 juin 2013
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 8 : A propos des tests génétiques, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) L'arrêté du 27 mai 2013 définit la mise en œuvre de l'information de la parentèle
- B) Le décret du 20 juin 2013 définit les règles de bonnes pratiques applicables à l'examen génétique
- C) La révision de 2019 permet un accès à la famille à des informations génétiques d'une personne hors d'état d'exprimer sa volonté sauf si elle est décédée

- D) Non, cela vaut aussi pour une personne décédée
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 9 : A propos des tests génétiques, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) L'examen génétique ne peut être réalisé qu'à des fins médicales ou judiciaires
- B) La recherche scientifique ne peut pas se servir de la pratique des tests génétiques
- C) Les tests avec une finalité médicale doivent se faire toujours avec l'accord de la personne concernée ou se des représentants
- D) Le patient peut refuser de connaître le résultat mais est tenu d'informer les membres de sa famille dans les cas d'anomalies graves susceptibles de préventions ou de soins
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 10 : A propos des tests génétiques, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Lorsqu'on parle d'examen génétique des caractéristiques d'une personne à des fins médicales on parle de maladies génétiques constitutionnelles
- B) qui peuvent avoir des retentissements sur la famille, car c'est une maladie transmissible
- C) Avec une seule dénomination on inclut différents types d'examen : de cytogénétique, biologie moléculaire...
- D) et différents types de techniques utilisées : étude ciblée d'une mutation ou balayage d'un ou plusieurs gènes ou du génome...
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 11 : A propos des tests génétiques, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Les différentes techniques contribuent à rendre la limite entre cadre diagnostic et recherche clinique floue
- B) Mais aussi le fait qu'elle sont souvent poursuivies dans un cadre de recherche
- C) Les tests peuvent être réalisés chez un sujet symptomatique, asymptomatique, dans le cadre du conseil génétique et dans un diagnostic pré-symptomatique
- D) Pour faciliter la pratique, les conséquences pour la descendance ne sont pas prises en compte
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 12 : A propos des tests génétiques, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) L'obligation de consentement préalable est définie dans le code pénal
- B) Non, dans le code civil
- C) Le consentement doit être libre, éclairé, exprès et révocable à tout moment
- D) Il peut être simplement oral
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 13 : A propos des tests génétiques, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Le consentement doit contenir la nature de l'examen et l'indication
- B) Il est surtout spécifique d'une maladie unique
- C) Dans tous les cas, l'échantillon d'ADN ne peut pas être conservé
- D) L'information sur le résultat est résumée dans un document rédigé de manière loyale, claire et appropriée
- E) Les propositions A, B, C et D sont fausses

QCM 14 : A propos de l'information à la parentèle, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Le prescripteur doit informer directement la famille dans tous les cas
- B) C'est en priorité au patient d'informer ses proches
- C) L'information doit être délivrée uniquement en cas de bénéfices directs pour la famille
- D) L'information à la parentèle est encadrée juridiquement depuis Juillet 2011
- E) Elle est discutée dans tous les cas en consultation avant réalisation des tests

QCM 15 : A propos de l'éthique en génétique, indiquez la (les) proposition(s) exacte(s) :

- A) Les tests génétiques peuvent être utiles pour un dépistage et prédiction de maladies à fort déterminisme génétique et peu influencées par l'environnement
- B) La chorée d'Huntington est un exemple de maladie autosomique dominante à pénétrance complète
- C) Beaucoup de questions éthiques se posent devant un diagnostic pré-symptomatique en raison de l'incertitude de l'apparition des symptômes et du souci de préserver l'autonomie et la liberté des patients
- D) Il est primordial de laisser un temps de réflexion au patient entre la demande et la réalisation du test génétique avec un accompagnement psychologique
- E) Un test pré-symptomatique doit absolument comporter un bénéfice médical en termes de surveillance ou de traitement